



PREVENTION DES RISQUES CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) ENGIE SUPPRIME L'ÉQUIPE TOXICOLOGIE GROUPE

La direction du Groupe Engie a signé en 2014 un accord mondial sur la santé sécurité. Cet accord pointe parmi les « objectifs de progrès spécifiques » (partie 4 de l'accord) :

« l'amélioration continue de la santé au travail en supprimant les produits contenant des substances toxiques substituables, en particulier des agents CMR (Cancérogènes Mutagènes et Reprotoxiques) ».

Conformément à cet engagement, les objectifs du Groupe prévoyaient :

« Zéro utilisation de produit chimique avec CMR2 substituable » (plan d'action 2016-2020)

A cette fin, la Direction Santé Sécurité du Siège avait une équipe spécialisée dans les risques chimiques. Cette équipe composée d'un médecin du travail toxicologue et d'ingénieurs chimistes travaillait pour les entreprises du groupe en France et à terme dans le monde, tant celles de l'énergie que celles des services. Le souhait de développement de l'accès à la base au sein du Groupe a entraîné le début de sa traduction en plusieurs langues. Lors du départ en retraite médecin en 2015, la direction a choisi de le remplacer par un médecin non médecin du travail et non toxicologue et la CGT était intervenue pour contester cette décision et pointer l'importance de maintenir cette équipe et sa qualification.

Aujourd'hui, dans le cadre du plan de réduction des effectifs du Siège, cette équipe et cette activité sont supprimées.

Face aux questions des représentant-es CGT, le directeur santé-sécurité a tout d'abord indiqué que la base d'information sur les produits étant faite, les BU pouvaient l'utiliser : comme si l'industrie chimique allait s'arrêter de sortir de nouveaux produits à surveiller !

Puis le DRH Groupe a annoncé qu'en fait, le pôle serait transféré à GrDF. **Après vérification, cette information est fautive.** Confrontée à la disparition du pôle toxicologie Groupe, GrDF constituera une équipe et une base pour ses besoins et éventuellement ceux des autres entreprises d'infrastructures et récupérera la partie de la base qui la concerne.

En conséquence, les entreprises hors infrastructures gazières France n'auront plus d'outils ni d'équipe permettant d'atteindre l'objectif de suppression des risques CMR et il n'existera plus de coordination de cette activité au sein du Groupe et de nombreuses BU n'auront pas les moyens de développer une expertise propre. Cet exemple montre comment est menée cette réorganisation et comment la direction du projet essaye de faire croire que des activités sont transférées pour faire passer leur suppression pure et simple. **Un projet cohérent et responsable consisterait à présenter le transfert final dans le dossier et non à renvoyer à d'hypothétiques réorganisations dans les BU, ainsi que l'ont demandé à plusieurs reprises les élu-es CGT dans les différentes instances.**

La CGT dénonce la suppression de l'équipe Toxicologie – risques CMR qui traduit :

- . une réorganisation destructrice au Siège
- . l'abandon des engagements sur la santé des salariés du Groupe et de l'environnement.
- . une économie immédiate sur le Siège et un surcoût sur les BU
- . l'abandon d'une base gréée à la maille du Groupe et inadaptée à la maille d'une BU

Cette décision serait-elle à mettre en relation avec la difficulté d'obtenir les « fiches d'exposition » dans les entreprises comme le montre l'action en justice de la CGT d'Endel devant le tribunal du Havre ?

La CGT demande l'application pleine et entière de l'accord Monde de 2014. Si des mesures ne sont pas prises par la direction du Groupe pour garantir le maintien de l'équipe toxicologie et pour assurer à tous les salarié-es l'obtention des fiches d'exposition, la CGT prendra les mesures pour intervenir aux niveaux nécessaires. Elle alertera également les fédérations européennes et mondiales signataires des accords.